

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Tiaco®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** Tiaco®

#### Autres moyens d'identification

**Code du produit** 50002134

Numéro d'enregistrement du produit : 2150007

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation de la substance/du mélange** Herbicide

**Restrictions d'emploi recommandées** Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse du fournisseur** FMC France  
11 bis Quai Perrache  
69002 LYON  
France

Téléphone: 04 37 23 65 70  
Téléfax: 04 78 71 08 46  
Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:  
Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24) :  
+32 14 58 45 45

Urgence médicale:  
Centres antipoison en France:  
Paris: 01.40.05.48.48  
Lyon: 04.72.11.69.11  
Marseille: 04.91.75.25.25  
Lille: 0800 59 59 59  
ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tiaco®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1      H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/des bottes.  
**Intervention:**  
P391 Recueillir le produit répandu.  
**Élimination:**  
P501 Éliminer le contenu /récipient conformément aux réglementations locales.

#### Étiquetage supplémentaire

EUH208 Contient de la benzothiazolinone. Peut produire une réaction allergique.

Contient du Diphenylmethanediisocyanate, polymeric. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Tiaco®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

Concernant les phrases spéciales (SP) et le délai de rentrée, consulter l'étiquette.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
napropamide	15299-99-7 239-333-3	Aquatic Chronic 1; H410	>= 30 - < 50
Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts	68425-94-5	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
clomazone (ISO)	81777-89-1 613-340-00-5	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	>= 2,5 - < 10

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



**Tiaco®**

Version 1.0      Date de révision: 17.07.2022      Numéro de la FDS: 50002134      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 01.04.2020

		Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 768 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 4,85 mg/l	
2-[méthyloléoylamino]éthane-1-sulfonate de sodium	137-20-2 205-285-7	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
Diphenylmethanediisocyanate, polymeric	9016-87-9	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1A; H334 Skin Sens. 1A; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373 (Voies respiratoires, Poumons) EUH029	>= 0,1 - < 1
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,387 mg/l	
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
kaolin	1332-58-7 310-194-1		>= 10 - < 20

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tiaco®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- |                                 |   |   |
|---------------------------------|---|---|
| Conseils généraux               | : | S'éloigner de la zone dangereuse.<br>Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.<br>Ne pas laisser la victime sans surveillance.  |
| En cas d'inhalation             | : | En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale de sécurité et appeler un médecin.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.   |
| En cas de contact avec la peau  | : | Enlever immédiatement tout vêtement souillé.<br>Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.<br>En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.<br>Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.<br>Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.                   |
| En cas de contact avec les yeux | : | Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.<br>Enlever les lentilles de contact.<br>Protéger l'oeil intact.<br>Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.<br>Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.   |
| En cas d'ingestion              | : | Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.<br>Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.<br>Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.<br>Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.<br>Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. |

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- |                                  |   |   |
|----------------------------------|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés   | : | Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire. |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Jet d'eau à grand débit                                   |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Tiaco®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

---

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

l' ammoniac  
Oxydes de soufre  
Acide sulfurique  
Composés halogénés  
Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Éviter la formation de poussière.  
Éviter l'inhalation de la poussière.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tiaco®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules respirables. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette approuvée par les autorités réglementaires du pays.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
kaolin	1332-58-7	VME	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		TWA (Poussière)	0,1 mg/m3	2004/37/EC

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



Tiaco®

Version 1.0 Date de révision: 17.07.2022 Numéro de la FDS: 50002134 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 01.04.2020

Information supplémentaire	respirable) Agents cancérigènes ou mutagènes
----------------------------	---

## Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
sulfate d'ammonium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	11,167 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	44,667 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,667 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	12,8 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	6,4 mg/kg

## Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
sulfate d'ammonium	Eau douce	0,312 mg/l
	Eau de mer	0,0312 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	16,18 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,063 mg/kg
	Sol	62,6 mg/kg
	Utilisation intermittente (eau douce)	0,530 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection des mains  
Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
- Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : Tenue de protection étanche à la poussière  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.  
En cas d'exposition à la poussière, porter une protection respiratoire individuelle appropriée et une combinaison de protection.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Tiaco®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette et au mode d'emploi.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	solide, granulés
Couleur	:	brun
Odeur	:	Odeur légère, Odeur chimique
Seuil olfactif	:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	:	non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	:	non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	non déterminé
Point d'éclair	:	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	:	non déterminé
Température de décomposition	:	non déterminé
pH	:	6,03 Dans une dispersion aqueuse à 1 %.
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	non déterminé
Viscosité, cinématique	:	non déterminé
Solubilité(s)	:	
Solubilité dans d'autres solvants	:	Les solvants organiques ont tendance à extraire les principes actifs des capsules.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Tiaco®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

---

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non disponible pour ce mélange.
Pression de vapeur	:	Non disponible pour ce mélange.
Densité relative	:	0,6
Densité	:	non déterminé
Masse volumique apparente	:	0,59 g/m <sup>3</sup> Densité volumétrique 0,60 g/m <sup>3</sup> Densité compactée
Densité de vapeur relative	:	non déterminé

### 9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	Non comburant
Auto-inflammation	:	non déterminé
Taux d'évaporation	:	non déterminé
Miscibilité avec l'eau	:	dispersable

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
-----------------------	---	---

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
---------------------	---	---------------------------------

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Évitez les acides forts, les bases et les oxydants
-------------------	---	--

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Tiaco®

Version	17.07.2022	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0		50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 420
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

#### Composants:

##### **napropamide:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,8 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

##### **Residues (pétroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

##### **clomazone (ISO):**

- Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 768 mg/kg  
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
- DL50 (Rat, femelle): 1.369 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Tiaco®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

Méthode: Lignes directrices OPP 81-1 pour le test US EPA

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 4,85 mg/l  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

CL50 (Rat, femelle): 4,85 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-3

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-2  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **2-[méthyloléoylamino]éthane-1-sulfonate de sodium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **Diphenylmethanediisocyanate, polymeric:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 10.000 mg/kg  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,387 - 0,49 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Estimation de la toxicité aiguë: 0,387 mg/l  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 9.400 mg/kg  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### **kaolin:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Tiaco®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

---

DL50: > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 420  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : DL50: 5,07 mg/l  
Méthode: OCDE ligne directrice 436

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

DL50: > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Evaluation : N'est pas classé comme irritant  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **Composants:**

##### **napropamide:**

Evaluation : N'est pas classé comme irritant  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **Residues (pétroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:**

Remarques : Donnée non disponible

##### **clomazone (ISO):**

Espèce : Lapin  
Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-5  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **2-[méthyloléoylamino]éthane-1-sulfonate de sodium:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **Diphenylmethanediisocyanate, polymeric:**

Résultat : Irritation de la peau

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Tiaco®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

---

### **kaolin:**

Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Produit:**

Evaluation : Pas d'irritation des yeux  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### **Composants:**

#### **napropamide:**

Evaluation : Pas d'irritation des yeux  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Légère ou aucune irritation des yeux

#### **Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:**

Résultat : Irritation des yeux

#### **clomazone (ISO):**

Espèce : Lapin  
Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-4  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### **2-[méthyloléoylamino]éthane-1-sulfonate de sodium:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours

#### **Diphenylmethanediisocyanate, polymeric:**

Résultat : Irritation modérée des yeux

### **kaolin:**

Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Tiaco®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

---

### **Produit:**

Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

### **Composants:**

#### **napropamide:**

Type de Test : Test de Buehler  
Espèce : Cochon d'Inde  
Evaluation : Pas un sensibilisateur de la peau.  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

#### **clomazone (ISO):**

Espèce : Cochon d'Inde  
Evaluation : Pas un sensibilisateur de la peau.  
Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-6

#### **2-[méthyloléoylamino]éthane-1-sulfonate de sodium:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Espèce : Cochon d'Inde  
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : négatif

#### **Diphenylmethanediisocyanate, polymeric:**

Résultat : Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau chez l'homme  
  
Résultat : Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé des voies respiratoires chez l'homme

#### **kaolin:**

Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Produit:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

### **Composants:**

#### **napropamide:**

Mutagenicité sur les cellules : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Tiaco®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

germinales- Evaluation

### **clomazone (ISO):**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Analyse cytogénétique  
Espèce: Rat  
Résultat: négatif

### **2-[méthyloléoylamino]éthane-1-sulfonate de sodium:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

### **Diphenylmethanediisocyanate, polymeric:**

Génotoxicité in vitro : Résultat: équivoque

Génotoxicité in vivo : Résultat: équivoque

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

### **kaolin:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Produit:**

Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Tiaco®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

---

### Composants:

#### **napropamide:**

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

#### **clomazone (ISO):**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 2 années  
Résultat : négatif

#### **2-[méthyloléoylamino]éthane-1-sulfonate de sodium:**

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

#### **Diphenylmethanediisocyanate, polymeric:**

Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
LOAEC : 0,006 mg/l  
Symptômes : Tumeur  
Organes cibles : Voies respiratoires, Poumons

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves suffisantes de carcinogénicité dans des expériences sur des animaux

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

### Composants:

#### **napropamide:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction

#### **clomazone (ISO):**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Tiaco®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

Symptômes: Incidences sur la mère.  
Résultat: négatif

Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Lapin  
Voie d'application: Oral(e)  
Symptômes: Incidences sur la mère.  
Résultat: négatif

### **2-[méthyloléoylamino]éthane-1-sulfonate de sodium:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Fertilité  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1.000 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 421  
Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1.000 Poids corporel mg / kg  
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 1.000 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

### **Diphenylmethanediisocyanate, polymeric:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction

### **kaolin:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Produit:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



**Tiaco®**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

---

## Composants:

### **clomazone (ISO):**

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

### **Diphenylmethanediisocyanate, polymeric:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

### **kaolin:**

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

## **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

## Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

## Composants:

### **Diphenylmethanediisocyanate, polymeric:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Voies respiratoires, Poumons  
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

### **kaolin:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

## **Toxicité à dose répétée**

## Composants:

### **napropamide:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 30 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 2 years

### **clomazone (ISO):**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOEL : 1000 ppm  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 90 days  
Symptômes : augmentation du poids du foie

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Tiaco®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

### 2-[méthyloléoylamino]éthane-1-sulfonate de sodium:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	1.000 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	28 d
Méthode	:	OCDE ligne directrice 407

### kaolin:

Remarques	:	Donnée non disponible
-----------	---	-----------------------

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Produit:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

### Composants:

#### napropamide:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

#### clomazone (ISO):

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---	---

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques	:	Ce produit contient des principes actifs microencapsulés. La toxicité des substances encapsulées est toujours inférieure à celle des substances elles-mêmes. Il ne s'approche de la toxicité des substances que dans les cas où les actions de broyage brisent les capsules, libérant ainsi les principes actifs.
-----------	---	---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Tiaco®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 33,6 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 37,0 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Navicula pelliculosa (Diatomée)): 44,5 g/l  
Durée d'exposition: 72 h

CL50 (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 1,13 mg/l  
Durée d'exposition: 7 jr

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: 300 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 jr  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: > 214.6 µg/bee  
Point final: Toxicité aiguë par voie orale  
Espèce: Abeilles mellifères

DL50: > 500 µg/bee  
Point final: Toxicité aiguë par contact  
Espèce: Abeilles mellifères

##### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Composants:

##### napropamide:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Truite Arc en Ciel): 6,6 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 14,3 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): env. 4,95 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Lemna minor (Petite lentille d'eau )): 0,68 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Tiaco®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

- NOEC (Lemna minor (Petite lentille d'eau )): 0,051 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 1,9 mg/l  
Durée d'exposition: 28 jr  
Espèce: Truite Arc en Ciel
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,1 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: 564 mg/kg  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
- Toxicité pour les organismes terrestres : CL50: > 7.200 mg/kg  
Durée d'exposition: 5 jr  
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)  
Remarques: Diététique
- > 100 µg/bee  
Point final: Toxicité aiguë par voie orale  
Espèce: Abeilles mellifères
- > 100 µg/bee  
Point final: Toxicité aiguë par contact  
Espèce: Abeilles mellifères

### Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Residues (pétroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson zèbre): > 10 - 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Selon les données provenant de composants

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Tiaco®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

similaires

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: EC10: > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### clomazone (ISO):

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Menidia beryllina (Capucette barrée)): 6,3 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 14,4 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 34 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 5,2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 12,7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CL50 (Mysidopsis bahia (Mysis effilée)): 0,57 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Crustacés): 0,53 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: CE50b (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 4,1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)): 0,136 mg/l

Durée d'exposition: 120 h

NOEC (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)): 0,05 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Tiaco®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 120 h

CE50 (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 13,9 mg/l  
Durée d'exposition: 7 jr

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 2,3 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 2,2 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: 156 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 jr  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: > 2.510 mg/kg  
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

CL50: > 5620 ppm  
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)  
Remarques: Diététique

CL50: > 85.29  
Espèce: Abeilles mellifères

CL50: > 100  
Espèce: Abeilles mellifères  
Remarques: Contact

### 2-[méthyloléoylamino]éthane-1-sulfonate de sodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1,32 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 5,76 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 117 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Tiaco®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 2 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

### Diphenylmethanediisocyanate, polymeric:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1.640 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : 1.000 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 jr  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

### kaolin:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : Remarques: Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Tiaco®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

---

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Le produit contient de petites quantités de composants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.

#### **Composants:**

##### **napropamide:**

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable  
Remarques: Les demi-vies de dégradation primaire varient selon les circonstances, de quelques semaines à quelques mois dans un sol et une eau aérobie.  
La dégradation se fait par voie microbiologique.

##### **Residues (pétrole), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

##### **clomazone (ISO):**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Remarques: La substance/produit est modérément persistante dans l'environnement.  
Les demi-vies de dégradation primaire varient selon les circonstances, de quelques semaines à quelques mois dans un sol et une eau aérobie.

##### **2-[méthyloléoylamino]éthane-1-sulfonate de sodium:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 80 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

##### **Diphenylmethanediisocyanate, polymeric:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 302C

##### **kaolin:**

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Tiaco®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### **Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

#### **Composants:**

##### **napropamide:**

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 98

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,3 (25 °C)

##### **clomazone (ISO):**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 27 - 40  
Remarques: Faible potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,5

##### **2-[méthyloléoylamino]éthane-1-sulfonate de sodium:**

Bioaccumulation : Espèce: Poisson  
Facteur de bioconcentration (FBC): 2,9  
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,36  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117  
Remarques: Non applicable

##### **Diphenylmethanediisocyanate, polymeric:**

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)  
Durée d'exposition: 28 jr  
Facteur de bioconcentration (FBC): 92

##### **kaolin:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Non applicable

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### **Produit:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Milieu: Sol  
Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Tiaco®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

---

### Composants:

#### **napropamide:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Milieu: Sol  
Remarques: immobile

#### **clomazone (ISO):**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Modérément mobile dans les sols

#### **2-[méthyloléoylamino]éthane-1-sulfonate de sodium:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 53,4

#### **kaolin:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Faible mobilité dans les sols

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 12.7 Autres effets néfastes

### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Nocif pour les organismes aquatiques.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



**Tiaco®**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dangereux (comme A.D.I.VALOR).
- Emballages contaminés : Vider et rincer le bidon.  
Eliminer comme produit dangereux.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à une entreprise autorisée à éliminer les déchets dangereux (comme A.D.I.VALOR).  
Code d'élimination des déchets: 02 01 08 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN : UN 3077  
ADR : UN 3077  
RID : UN 3077  
IMDG : UN 3077  
IATA : UN 3077

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(Napropamide, Clomazone)
- ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(Napropamide, Clomazone)
- RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(Napropamide, Clomazone)
- IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.  
(Napropamide, Clomazone)
- IATA : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.  
(Napropamide, Clomazone)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Tiaco®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

---

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

<b>ADN</b>	:	9
<b>ADR</b>	:	9
<b>RID</b>	:	9
<b>IMDG</b>	:	9
<b>IATA</b>	:	9

### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADN</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
<b>ADR</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
Code de restriction en tunnels	: (-)
<b>RID</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
<b>IMDG</b>	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F
<b>IATA (Cargo)</b>	
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 956
Instruction d'emballage (LQ)	: Y956
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Divers
<b>IATA (Passager)</b>	
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 956
Instruction d'emballage (LQ)	: Y956
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Divers

### 14.5 Dangers pour l'environnement

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Tiaco®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

### IMDG

Polluant marin : oui

### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

### IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: sulfate d'ammonium (Numéro sur la liste 65)
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Non applicable
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	:	Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	:	Non applicable
Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations	:	Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



**Tiaco®**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

---

de produits chimiques dangereux

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable  
(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles : 25, 62, 78  
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Rubrique ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement; Code de l'environnement R511-9) : 4510

## Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
- AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.
- napropamide  
N-méthyltaurine
- ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Tiaco®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H334	:	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	:	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH029	:	Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Carc.	:	Cancérogénicité
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Resp. Sens.	:	Sensibilisation respiratoire
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2004/37/EC	:	Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
2004/37/EC / TWA	:	moyenne pondérée dans le temps
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



Tiaco®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

## Information supplémentaire

Autres informations : voir texte créé par l'utilisateur

## Classification du mélange:

Aquatic Chronic 1 H410

## Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

## Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Tiaco®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.07.2022	50002134	Date de la première version publiée: 01.04.2020

---

Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

### Préparé par

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR / FR